



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.06.2019

**Présents :** Jean ETIENNE, Jean Paul HYVERNAT, Claude ALLES, Gérard BOULICAUT, Claude DONIER, Françoise RICARD, Stéphanie PLAZA, Hugues DESFORGES, Pierre TERRAIL, Claire DRAMAIX, Christophe FAVRE, François CLAVIER.

**Absents excusés :** Maxence DUPUPET, Franck CAILLON, Bernadette JOUBERT ROQUIS.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ETIENNE, Maire.**

**Constatant l'existence d'un quorum, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.**

### Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2019

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des voix.

### FINANCES

#### 1. Subventions aux associations 2019

Monsieur le Maire, Jean ETIENNE, rappelle à l'assemblée délibérante les associations auxquelles la commune octroie des subventions, et propose d'allouer les sommes suivantes :

Associations	Montants votés
L'Amicale du Sou des Ecoles	5 000.00 €
ADMR Pommiers	366,75 €
Club de l'Amitié	210.00 €
Jeunesse Ansoise	350.00 €
Entretenir et Sauver la Crèche	220.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Syndicat Agricole de Lachassagne	210.00 €
Association gérontologique de Anse	113.00 €
Entente des Propriétaires et Chasseurs de Lachassagne	250.00 €
DDEN	150.00 €
Association des Interclasses Anse- Ambérieux d'Azergues-Lachassagne	300.00 €
Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain	55.00 €
Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Rhône	360.00 €
Maison Familiale Rurale de Charentay	55.00 €
CFA de l'Ain – Ambérieux en Bugey	55.00 €
Maison Familiale Rurale Domaine de la Saulsaie - Montluel	55.00 €
Collège A. KANDELAFT – Chazay d'Azergues	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7949.75 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

**D'ATTRIBUER** les subventions pour l'année 2019 telles qu'elles sont proposées ci-dessus.



## **2. Participation de la commune de Lachassagne au financement de l'accompagnement juridique mené dans le cadre de la consultation pour le choix d'une mutuelle santé pour les administrés**

**Monsieur le Maire expose** que plusieurs communes appartenant à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) ont décidé de se regrouper pour proposer une offre mutuelle pour leurs administrés.

La commune de Lachassagne participe à cette mise en place de mutuelle pluri-communale.

La consultation, portée par le CCAS de la commune de Anse a fait l'objet d'un accompagnement par une juriste spécialisée en droit des assurances pour une prestation d'un montant total de 6000 € TTC.

Dix-neuf communes du périmètre concerné ont décidé de participer aux frais liés à la mise en place de ce projet intercommunal (les communes de Alix, Belmont d'Azergues, Chatillon d'Azergues, Chessy les mines, Lozanne, Pommiers, Légny, Frontenas, Charnay, Lachassagne, Lucenay, Marcy sur Anse, Porte des pierres dorées, Saint Vérand, Ternand, Theizé, le Val d'Oingt, Saint Jean des Vignes)

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de participer aux frais de mise en place de la mutuelle intercommunale dont le coût s'élève à 6 000 € TTC et qui, divisé à part égale entre les 19 communes partenaires, s'élève à un montant de 315.79 € TTC

- **A REGLER** la quote part précisée ci-dessus à la commune de Anse, porteuse de ce projet pour un montant de 315.79 € TTC

## **3. Redevance d'occupation du domaine public communal à des fins commerciales**

**M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante** les principes fondamentaux régissant les autorisations temporaires d'occupation à titre privatif du domaine public édictés par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) :

-Nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans titre l'y autorisant (article L.2122-1)

-Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. (Article L.2122-1-1)

-Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. (Article L.2122-1-4)

-L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire (article L.2122-2)

-L'autorisation d'occupation présente un caractère précaire et révocable (article L.2122-3)

-Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sauf cas de dérogation fixés par la loi (article L.2125-1).

**Monsieur le Maire fait part** au Conseil Municipal de la demande spontanée de M. Azeem GEORGE, domicilié à COGNÉY.





M. Azeem GEORGES souhaite installer un « food-truck indien-pakistanaï » sur la commune de Lachassagne les mardis soirs, de 17h00 à 22h00.

**Monsieur le Maire a rencontré** M. Azeem GEORGES, et il a été convenu que son « food-truck indien-pakistanaï » pourra se stationner sur la place du village devant l'école, sous condition qu'à la suite d'une information préalable des administrés, aucune autre manifestation d'intérêt ne s'est fait connaître.

**Monsieur le Maire propose** que cette autorisation soit valable un an avec une période d'essai d'un mois.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite un mois avant la fin du contrat.

**Monsieur le Maire propose** à l'assemblée délibérante de fixer la redevance d'occupation du domaine public communal à des fins commerciales à 120 € par semestre, soit 240 € annuel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**AUTORISE** le stationnement d'un « food truck » sur la place du village les mardis soirs de 17h00 à 22h00

-**DEMANDE** au Maire de procéder à une publicité préalable, en raison du caractère de manifestation d'un intérêt spontanée de M. Azeem GEORGE

-**DECIDE** que le montant de la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales, sera de 120 € par semestre, soit 240 € annuel

-**PREND ACTE** de l'arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales, une fois la procédure de publicité réalisée et close.

#### **4. Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre conclu pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle associative communale**

**Monsieur le Maire expose** que cette résiliation peut intervenir en vertu de l'Article 33 du CCAG-Prestations intellectuelles, « Résiliation pour motif d'intérêt général » Lorsque le pouvoir adjudicateur résilie le marché pour motif d'intérêt général, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé par les documents particuliers du marché ou, à défaut, de 5 %.[...]

**Où l'exposé du Maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** à résilier le marché de maîtrise d'œuvre conclu pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle associative communale, pour motif d'intérêt général (contraintes techniques et de délais)

- **VERSERA** une indemnité après acceptation du décompte général fourni par les titulaires (Maître d'œuvre et Apave)

- **DEMANDE** au Maire d'informer les organismes compétents du retrait des demandes de subventions suite à l'abandon du projet.



## **5. Mission archivage du Centre de Gestion du Rhône**

Le Maire informe le Conseil municipal, que Mme Caroline DESREUMAUX, chef du service Archives-Documentation et Mme Nolwenn PETITON, archiviste du Centre de Gestion du Rhône, sont intervenues en Mairie le 23 mai 2019 pour établir un diagnostic de nos archives communales.

Les archivistes ont estimé le coût total de l'opération à 18 900 € TTC (63 jours d'intervention X 300 €/jour).

Le diagnostic est valable 6 mois à compter de la date de réalisation, une réflexion est en cours.

## **PROJETS EN COURS / TRAVAUX / VOIRIE**

### **1. Budget voirie 2019 – Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées**

M. Claude DONIER fait le point sur le budget d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2019 concernant la voirie en partenariat avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

### **2. SICLI – Devis extincteurs + contrat d'entretien**

-Remplacement des extincteurs de plus de 10 ans dans les bâtiments publics : 410.16 € TTC – Devis validé

-Fournitures de panneaux photoluminescents sortie de secours + fourniture d'un coffret métallique pour registre de sécurité pour l'école : 99.38 € TTC – Devis validé

-Maintenance annuelle : 1 180.87 € TTC – Devis validé

M. Christophe FAVRE a suggéré qu'il serait bien que le personnel communal et enseignant soit formé à la manipulation des extincteurs pour des raisons de sécurité.

M. le Maire et l'équipe municipale a validé cette proposition de formation, une demande va être faite à SICLI.

### **3. Courts de tennis communaux**

Mme Françoise RICARD est chargée de demander des devis pour l'entretien et le nettoyage des courts de tennis communaux.

## **ENFANCE – PETITE ENFANCE**

### **1. Retour sur le comité de pilotage « école numérique » du 03 mai 2019**

Le partenariat Education nationale / Mairie est une source de satisfaction pour toutes les parties présentes. Le projet reste dynamique grâce à la dynamique impulsée par Mme Le Kim, Directrice de l'école, à l'engagement et au volontarisme des enseignants, à la formation et à l'accompagnement avec différentes modalités, et à l'investissement de la municipalité, notamment le soutien financier, mais aussi le financement sur le long terme (maintenance, fibre, logiciels...).

M. le Maire souhaite que la formation et l'accompagnement de l'équipe pédagogique se poursuive.



## 2. Effectif prévu rentrée scolaire 2019/2020

A ce jour, et compte tenu des effectifs prévisionnels, pas d'ouverture de classe prévue pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Les dérogations scolaires seront donc étudiées avec attention, afin de ne pas surcharger les classes existantes.

## FETES ET CEREMONIES

### 1. Retour sur le repas des Anciens du samedi 27 avril 2019 à Ansolia à Anse

Ce fût une nouvelle fois une belle réussite, 72 participants ont été recensés pour la commune de Lachassagne, excellents retours sur le repas et l'animation musicale.

Le Maire remercie les conseillers municipaux présents lors de cette journée, pour leur aide et leur bienveillance.

### 2. Point sur l'organisation Rosé Nuits d'Été – Samedi 13 juillet 2019

**Programme** : concert + Dj « Sonith Solo » (pop rock chanson française), repas « paëlla » du Sou des écoles de Lachassagne (tarif : 15€/pers.), buvette et feu d'artifice. Le programme a été annoncé dans les diverses presses du Beaujolais.

Les réservations seront faites en Mairie, du 17 juin au 06 juillet 2019. Une aide est demandée à l'ensemble de l'équipe municipale pour l'installation des tables et des chaises avant le concert.

Les viticulteurs installeront leurs stands au cours de l'après-midi, l'association du Sou des écoles se charge de la mise en place et du nappage des tables ainsi que du service pendant la soirée.

## URBANISME

### Dossiers en cours :

- PC ARMILLOTTA / AYMOZ : Construction maison individuelle
- PC SNC CHATEAU DU PARC ST VINCENT : Constructions maisons individuelles
- PC HOLDER : Extension local artisanal – création d'un balconnet - piscine
  
- DP BADOUX : Changement de destination d'une partie de la maison
- DP QUADRINI : Pool-House
- DP LAATIKI : Piscine
- DP BOSSE-PLATIERE : Création ou modification ouvertures – démolition auvent remplacé par une terrasse
- DP ARLIN : Rehausse partielle de la toiture
- DP MAZIERE : Construction d'un garage
- DP DRAMAIX : Installation panneaux photovoltaïques
- DP MASCI : Création d'une fenêtre
- DP BAZIN : Construction d'un garage
- DP EDF : Installation générateur photovoltaïque
  
- CU Vente SERVIM / LOUVET
- CU Vente SERVIM / LINSTER
- CU Vente SERVIM / MAUSSIÈRE
- CU Vente OLIVER ROLACHON / FLAMAIN GRAUBY





**DIVERS**

1. Retour sur le Conseil d'Administration de l'ADMR Pommiers du 11 juin 2019
2. **Prochain Conseil Municipal** : Jeudi 18 juillet 2019 à 19h00

Jean ETIENNE,  
Le Maire

